

4.—**Condammations d'adultes pour offenses indictables et condammations sommaires, par classe d'offense, années terminées le 30 sept. 1934-38—fin.**

Classe d'offense.	POURCENTAGE DU TOTAL ET PROPORTION PAR 100,000 ÂMES.									
	1934.		1935.		1936.		1937.		1938.	
	P.c.	Par 100,000 âmes.	P.c.	Par 100,000 âmes.	P.c.	Par 100,000 âmes.	P.c.	Par 100,000 âmes.	P.c.	Par 100,000 âmes.
Offenses indictables—										
Offenses contre la personne.....	1.0	33	1.0	37	1.1	41	1.0	44	1.2	50
Offenses contre la propriété avec violence.....	1.2	39	1.1	38	1.2	44	1.0	41	1.2	49
Offenses contre la propriété sans violence.....	4.5	152	4.2	152	4.2	158	4.1	171	4.4	181
Autres offenses indictables	2.1	69	2.2	80	2.2	84	2.0	78	2.7	109
Totaux, offenses indictables	8.8	293	8.5	307	8.7	327	8.1	334	9.5	389
Offenses mineures.....										
Lois défendant le jeu.....	8.5	283	6.5	237	9.8	369	3.2	129	2.3	94
Lois sur les boissons.....	3.0	99	2.2	81	2.4	91	2.4	100	2.7	111
Règlements sur la circulation.....	60.4	2,010	62.2	2,251	57.4	2,151	63.1	2,596	62.4	2,551
Vagabondage et conduite désordonnée.....	3.1	104	3.4	124	3.5	132	3.6	148	3.8	157
Ivresse.....	5.8	192	6.4	235	6.9	258	7.6	311	8.1	329
Fréquentation des maisons de désordre.....	0.7	24	0.7	24	0.7	25	0.8	32	0.8	31
Autres offenses mineures..	9.7	322	10.1	364	10.6	399	11.2	463	10.4	426
Totaux, offenses mineures..	91.2	3,034	91.5	3,316	91.3	3,425	91.9	3,779	90.5	3,699
Grands totaux.....	100.0	3,327	100.0	3,623	100.0	3,752	100.0	4,113	100.0	4,088

Sous-section 1.—Condammations d'adultes pour offenses indictables.

Le progrès de la population d'un pays, au point de vue moral, est souvent apprécié d'après la fréquence des condammations encourues pour offenses indictables, lesquelles sont moins influencées que les offenses non indictables par les circonstances extérieures et les différences de temps et de lieu dans l'application des lois. Toutefois, dans l'étude de telles statistiques, il est important d'avoir des données comparables pour un certain nombre d'années; elles sont établies pour chaque année depuis 1911 au tableau 5. En outre, le tableau 7 relève les accusations, les condamnations et le pourcentage des acquittements les trois années terminées le 30 septembre 1936-38.

Il est à noter que durant les trente-neuf années (1900 à 1938) les crimes ont augmenté de 5,768 à 43,599, soit de 655.9 p.c. L'augmentation de la population au cours de la même période est seulement de 111.5 p.c., révélant que l'accroissement de la criminalité est six fois plus rapide que celui de la population.